



PREFET DE MAYOTTE

Direction de la jeunesse, de sports, et de la
cohésion sociale
Secrétariat du Comité Médical et de la
Commission de Réforme départementaux

ARRETE N°2019-05 du 17 avril 2019
fixant la liste des médecins agréés du département de Mayotte

LE PREFET DE MAYOTTE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code des pensions civiles et militaires ;
- VU la loi 83-634 du 1^{er} juillet 1983 portant statut général des fonctionnaires ;
- VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et la décision 83-168 DC du 20 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU la loi 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU la loi n°200-879 du 11 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et au territoire ;
- VU la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU le décret 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires modifié par le décret n°2013-447 du 30 mai 2013 ;
- VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatif en particulier à l'organisation des comités médicaux ;
- VU le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS) ;
- VU le décret du 28 mars 2018 portant nomination de M. Dominique SORAIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement, à compter du 30 mars 2018 ;
- VU le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de monsieur Edgar PEREZ, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté du 24 novembre 1999 modifié autorisant la mise en place d'un traitement automatisé d'informations nominatives pour la gestion des agréments de médecins, des demandes d'avis médicales concernant les fonctionnaires et assimilés et le secrétariat du comité médical et des commissions de réforme ;
- VU l'arrêté n° 882/SG/2018 portant délégation de signature à monsieur Edgar PEREZ, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral en cas d'absence du secrétaire général ;

- VU** l'arrêté du 03 juillet 2007 fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visées par le décret n°86-442 du 14 mars 1986 ;
- VU** l'arrêté 2016-19 du 25 octobre 2016 fixant la liste des médecins agréés du département de Mayotte pour une période de trois ans ;
- VU** la proposition d'agrément de différents médecins de la part du directeur général de l'agence régionale de santé ;

CONSIDERANT les avis favorables émis par le conseil départemental de l'ordre des médecins ;

CONSIDERANT la proposition d'agrément de différents médecins de la part du directeur général de l'agence régionale de santé;

SUR proposition du directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont agréés en qualité de médecins généralistes et spécialistes, pour une durée de trois ans à compter de la date de signature de l'arrêté, les médecins cités dans la liste jointe en annexe.

Article 2 : L'arrêté n°2016-19 du 25 octobre 2016, fixant la liste des médecins agréés du département de Mayotte est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,
délégué du Gouvernement
Le Préfet de Mayotte
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général
Edgar PEREZ



Annexe

Liste des médecins agréés par discipline

Médecins généralistes

Commune	Nom et prénom	Adresse	Téléphone
	Jean-Pierre LABRUMBE	PMI	06 39 69 68 93
BANDRELE	Jocelyn BRET	Rue du collège	06 39 27 76 56
CHICONI	Elhad MOHAMADI	Maison de santé Suha Ndjema Carrefour Chiconi, RN2	02 69 62 28 99
CHIRONGUI	Jean Marc ROUSSIN Xavier MAILLARD Frédérique EYGONNET	BP 31	02 69 62 55 55
DEMBENI	Luc CHEVRES	Carrefour de Tsararano	02 69 62 25 25
DZOUMOGNE	Roland DAVY	Quartier Mgedajou RN1	02 69 60 01 86
DZOUMOGNE	PH Habil COMBO YACOUT	Centre Hospitalier de Mayotte Centre de soins NORD	02 69 61 80 00
MAMOUDZOU	Mohamed-Sophian JAOUADI	Rue Omar Bastoi (ancienne rue Mariaze)	02 69 66 45 31
MAMOUDZOU	Ali M'LAMALY Claire MAZET	Rond-Point El Farouk Immeuble Ylang - Kawéni	02 69 61 02 03
MAMOUDZOU	Jacques CHEVALIER	5, rue de l'hôpital, résidence Barakani	02 69 61 02 43
MAMOUDZOU	Martine EUTROPE	Résidence jardin créole Bâtiment A	02 69 62 94 32
MAMOUDZOU	Patrick DAHLET	SDIS RN 1 Kawéni	02 69 63 94 01
MAMOUDZOU	Maximilien GUERET	Centre Hospitalier de Mayotte Rue de l'hôpital	02 69 61 80 00
MAMOUDZOU	Olivier ATAYI	Centre Hospitalier de Mayotte Rue de l'hôpital	02 69 61 80 00
MAMOUDZOU	PH Abdoul Djabar COMBO YACOUT	Centre Hospitalier de Mayotte Centre de soins référent Jacaranda	02 69 61 80 00
PASSAMAINTY	Souleymane SIDI ALY	35 route RD3	02 69 60 53 78
TREVANI	Gilles LABORIE	1 rue 100 villas - Trevani Koungou	02 69 63 07 73
TSINGONI	Eddie RASIDIMANANA	Maison médicale du centre Combani	02 69 61 77 38

Médecins spécialistes

Radiologie	PH Thierry PELOURDEAU Radiologue	Centre Hospitalier de Mayotte Rue de l'hôpital MAMOUDZOU	02 69 61 80 00
Néonatalogie	PH Saodat KARIMOVA Pédiatre	Centre Hospitalier de Mayotte Rue de l'hôpital MAMOUDZOU	02 69 61 80 00
Psychiatrie	PH Jean-Louis REAL Psychiatre	Centre Hospitalier de Mayotte Centre Médico-Psychologique Rue de l'hôpital MAMOUDZOU	02 69 61 80 00
Gynécologie	PH Madi ABDOU Gynécologue et obstétrique	Centre Hospitalier de Mayotte Rue de l'hôpital MAMOUDZOU	02 69 61 80 00
Gastro-entérologie- hépatologie	PH Pierre MILLOT Gastro-entérologue	Centre Hospitalier de Mayotte Rue de l'hôpital MAMOUDZOU	02 69 61 80 00
Anesthésie Réanimation	Gérard JAVAUDIN Action de santé publique	Centre Hospitalier de Mayotte Rue de l'hôpital MAMOUDZOU	02 69 61 86 96

PH : Praticiens Hospitaliers